

CAP arts de la broderie

Certification :	Certification
Durée de formation :	2 ans
Niveau de sortie des études :	CAP ou équivalent
Lieu de formation :	6 avenue Docteur Paul Kahn 54300 Lunéville
Établissement :	Lycée professionnel Paul Lapie Établissement public

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Ce CAP forme à la réalisation de broderies selon plusieurs procédés : broderie à la main pour la haute couture, broderie sur machine automatisée ou sur machine guidée pour le prêt-à-porter, l'ameublement ou la production de linge de maison.

Les élèves apprennent toutes les étapes de fabrication d'une broderie, de la transcription du dessin sur calque et la création du poncif, à la réalisation des différents points à l'aiguille ou au crochet pour la broderie à la main. Dans le cas de la broderie sur machine automatisée, ils préparent au préalable le programme codé, puis procèdent au réglage des machines et à la réalisation des points.

Les enseignements portent sur les matériaux (fils, fibres textiles et éléments décoratifs), les outillages, les machines à broder et les différents procédés de fabrication : techniques des points à la main (points linéaires, de surfaces ou fantaisie), broderie et piquage sur machine. Des enseignements en histoire de la broderie, prévention des risques et contrôle qualité complètent la formation.

ACCÈS À LA FORMATION

Ce CAP est accessible directement après la 3e en 2 ans.

ET APRÈS

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en BMA (brevet des métiers d'art) ou en bac professionnel.

MÉTIERS PRÉPARÉS

Brodeur/se

Le brodeur ajoute des éléments de décoration à la surface d'un tissu afin de l'enrichir et de le mettre en valeur. Perpétuant des savoir-faire traditionnels, il est artisan d'art ou travaille pour l'industrie textile sur des machines plus complexes.

Sources : Onisep 12.2024